RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DÉCISION N° FranceAgriMer/Interventions/2024/16 relative aux délégations de signature consenties aux agents constituant la direction « Interventions »

Montreuil, le 06/11/2024

La Directrice générale de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la Directrice générale de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu la décision de la Directrice générale de FranceAgriMer du 7 février 2023 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement ;

Vu la décision n° FranceAgriMer/Interventions/2024/02 du 11 janvier 2024 modifiée relative aux délégations de signature des agents de la direction « Interventions ».

DÉCIDE :

Article 1 : Service « Gestion du potentiel et amélioration des structures vitivinicoles » :

L'article 2 de la décision n° FranceAgriMer/Interventions/2024/02 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

Délégation de signature est donnée à Madame Marie Touvais, cheffe du service « Gestion du potentiel et amélioration des structures vitivinicoles », pour tous les actes relevant des attributions du service « Gestion du potentiel et amélioration des structures vitivinicoles » et en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du service imputés sur le budget pour compte de tiers, dans la limite de la délégation du directeur des Interventions,

12 rue Henri Rol-Tanguy
TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex
Tél : 01 73 30 30 00
www.franceagrimer.fr

- tous les actes relevant des attributions du service imputés sur le budget d'intervention en compte propre, dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relevant des attributions du service imputés sur le budget de fonctionnement en compte propre, dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Cédric Charpentier, adjoint de la cheffe du service « Gestion du potentiel et amélioration des structures vitivinicoles », pour tous les actes relevant des attributions du service « Gestion du potentiel et amélioration des structures vitivinicoles » et en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du service imputés sur le budget pour compte de tiers, dans la limite de la délégation du directeur des Interventions,
- tous les actes relevant des attributions du service imputés sur le budget d'intervention en compte propre, dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relevant des attributions du service imputés sur le budget de fonctionnement en compte propre, dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Sophie Penet, cheffe de l'unité « Potentiel viticole et pilotage de la restructuration », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget pour compte de tiers, dans la limite de la délégation du directeur des Interventions,
- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget d'intervention en compte propre, dans la limite de 150 000 €.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Marceau Rumin, adjoint à la cheffe de l'unité « Potentiel viticole et pilotage de la restructuration », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget pour compte de tiers, dans la limite de la délégation du directeur des Interventions,
- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget d'intervention en compte propre, dans la limite de 150 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Flora Rigo, cheffe de l'Unité « Investissement vitivinicole », pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget pour compte de tiers, dans la limite de la délégation du directeur des Interventions.

Délégation est donnée à Madame Marie-Ange Duluc, cheffe de la délégation nationale de Libourne, cheffe de l'unité « Restructuration, gestion des excédents et sous-produits de la vinification », pour tous les actes relevant de ses attributions et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget pour compte de tiers, dans la limite de la délégation du directeur des Interventions,
- tous les actes relatifs au dispositif de distillation de crise imputés sur le budget d'intervention en compte propre, dans la limite de 150 000 €,

- tous les actes relevant de la gestion du site de la délégation nationale de Libourne imputés sur le budget de fonctionnement ou d'investissement en compte propre, dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Daniel Laurent, adjoint de la cheffe de la délégation nationale de Libourne, cheffe de l'unité « Restructuration, gestion des excédents et sous-produits de la vinification », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget pour compte de tiers, dans la limite de la délégation du directeur des Interventions,
- tous les actes relatifs au dispositif de distillation de crise imputés sur le budget d'intervention en compte propre, dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relevant de la gestion du site de la délégation nationale de Libourne imputés sur le budget de fonctionnement ou d'investissement en compte propre, dans la limite de 50 000 €.

Délégation est donnée à Madame Sylvie Bozza, superviseuse instruction liquidation, à Monsieur Thierry Britay, responsable de cellule transverse coordonnateur pour les déclarations européennes et chef de projet maîtrise d'ouvrage, à Monsieur Didier Coeymans, responsable de pôle instruction liquidation, et à Madame Aurélia Harlé, responsable de pôle instruction liquidation, pour tous les actes relevant des attributions de l'unité « Restructuration, gestion des excédents et sous-produits de la vinification » imputés sur le budget pour compte de tiers et relatifs :

- à l'ordonnancement des dépenses (actes et pièces relevant des compétences dévolues à l'ordonnateur), dans la limite de la délégation du directeur des interventions,
- aux demandes de reversement d'aide, aux actes portant refus de versement de tout ou partie d'une aide et, d'une manière générale, aux actes faisant grief, à objet pécuniaire ou non, sans limite de montant.

Délégation est donnée à Madame Aurélia Harlé, responsable de pôle instruction liquidation, pour :

- les décisions imputées sur le budget pour compte de tiers et relatives à la certification et au renouvellement de certification des distilleries pour leur participation aux opérations de distillation dans le secteur vitivinicole, ainsi que les décisions relatives, d'une part, à l'enregistrement et au renouvellement d'enregistrement des opérateurs pour l'utilisation des alcools d'origine vinique dans les secteurs industriels et énergétiques, ou pour la commercialisation auprès de tels utilisateurs, d'autre part, à l'enregistrement des opérateurs pour la valorisation des sous-produits de la vinification et à leurs laboratoires internes ;
- tous les actes d'intervention relatifs au dispositif de distillation de crise imputés sur le budget en compte propre, dans la limite de 50 000 €.

Article 2 : Service « Marchés, certificats et qualité » :

L'article 4 de la décision n° FranceAgriMer/Interventions/2024/02 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe Dassié, chef du service « Marchés, certificats et qualité » pour tous les actes relevant des attributions du service « Marchés, certificats et qualité » et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du service imputés sur le budget pour compte de tiers, dans la limite de la délégation du directeur des Interventions,
- tous les actes relevant des attributions du service imputés sur le budget d'intervention en compte propre, dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement du service pris sur le budget de fonctionnement en compte propre, dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Vincent Busson, chef de l'unité « Interventions sur les marchés et dans les écoles », pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget pour compte de tiers dans la limite de la délégation du directeur des interventions,
- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget d'intervention en compte propre dans la limite de 150 000 €.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Franck Lehmann, adjoint au chef de l'unité « Interventions sur les marchés et dans les écoles », pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget pour compte de tiers dans la limite de la délégation du directeur des interventions,
- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget d'intervention en compte propre dans la limite de 150 000 €.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Nour El Islem Ayadi, chef du pôle « Distribution lait et fruits à l'école », pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget pour compte de tiers dans la limite de la délégation du directeur des interventions,
  tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget d'intervention en compte propre dans la limite de 150 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Christine Daniel, responsable de cellule au sein de l'unité « Interventions sur les marchés et dans les écoles » et à Madame Annabel Nison, superviseuse « instruction liquidation » de l'unité « Intervention sur les marchés et dans les écoles » pour les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget pour compte de tiers, dans la limite de la délégation du directeur des Interventions.

Délégation de signature est donnée à Madame Laurence Gressent, superviseuse instructrice des suites de contrôle de l'unité « Interventions sur les marchés et dans les écoles » pour toutes les décisions relatives aux contrôles et suites de contrôles relevant de l'unité « Intervention sur les marchés et dans les écoles » et imputées sur le budget pour compte de tiers.

Délégation de signature est donnée à Madame Marlène Bonnissent, cheffe de l'unité « Certificats, aide alimentaire et meunerie », pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget pour compte de tiers, dans la limite de la délégation du directeur des Interventions,
- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget d'intervention en compte propre, dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget de fonctionnement en compte propre dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Mélanie Guitard, adjointe de la cheffe de l'unité « Certificats, aide alimentaire et meunerie », pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget pour compte de tiers, dans la limite de la délégation du directeur des Interventions,
- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget d'intervention en compte propre, dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget de fonctionnement en compte propre, dans la limite de 50 000 €

Délégation de signature est donnée à Madame Catherine Cauchard, responsable du pôle « aide alimentaire - Marché d'achat de denrées » , à Monsieur Savério Stassi, responsable du pôle « Certificats et meunerie », à Madame Laëtitia Février, responsable du pôle « Aide alimentaire - Marché transport et logistique » et à Madame Sarah Bendrissou, responsable du pôle «Aide alimentaire - Appel d'offres et qualité des denrées » de l'unité « Certificats, aide alimentaire et meunerie » pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du pôle imputés sur le budget pour compte de tiers, dans la limite de la délégation du directeur des Interventions,
- tous les actes relevant des attributions du pôle imputés sur le budget d'intervention en compte propre, dans la limite de 60 000 €,
- tous les actes relevant des attributions du pôle imputés sur le budget de fonctionnement en compte propre, dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal Gautrot, responsable de la cellule « Certiphyto, certivéto et contingents meunerie » au sein du pôle « Certificats et meunerie » de l'unité « Certificats, aide alimentaire et meunerie », pour :

- tous les actes relevant des attributions du pôle,
- tous les actes relevant des attributions de la cellule imputés sur le budget de fonctionnement en compte propre, dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Johanne Beausse, cheffe de la délégation nationale de La Rochelle – Laboratoire de La Rochelle, pour tous les actes relevant des attributions du Laboratoire de La Rochelle et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de la délégation nationale de La Rochelle – Laboratoire de La Rochelle – imputés sur le budget pour compte de tiers, dans la limite de la délégation du directeur des Interventions,
- tous les actes relatifs à la gestion du site de la délégation nationale de La Rochelle – Laboratoire de La Rochelle – imputés sur le budget de fonctionnement ou d'investissement en compte propre, dans la limite de 50 000 €,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de la délégation nationale de La Rochelle imputés sur le budget d'intervention en compte propre, dans la limite de 150 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Graziella Rigal, responsable du pôle qualité sanitaire, à Madame Laure Espinasse, responsable du pôle biotechnologie, et à Monsieur Jean-Christophe Regal, responsable du pôle technologie des céréales, pour :

- tous les actes relevant des attributions de la délégation nationale de La Rochelle – Laboratoire de La Rochelle, imputés sur le budget pour compte de tiers,
- tous les actes relatifs à la gestion du site de la délégation nationale de La Rochelle – Laboratoire de La Rochelle, imputés sur le budget de fonctionnement ou d'investissement en compte propre, dans la limite de 50 000 €.

Article 3 :

La présente décision prend effet à compter du lendemain de sa publication au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

La Directrice générale

Christine Avelin